



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>CONSEILLERS EN FONCTION</b>	<b>CONSEILLERS PRESENTS</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>CONSEILLERS ABSENTS</b>
<b>29</b>	<b>16</b>	<b>05</b>	<b>13</b>

*Séance du 29 janvier 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.  
Convocation du 23 janvier 2024.*

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR - MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mmes KHOUMRI - YILDIRIM - PIESTA - MM. ELHADI - EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mmes ADAMY - FRANGIAMORE - KERMAOUI - MM. KLEINHENTZ - BAHFIR.

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes ANANICZ - MANGIONE - MM. OURIAGHLI - KLASEN - ESTRADA.

**ABSENTS :** Mme CHEBLI - MM. BOUMEKIK - LA LEGGIA.

**11 - Réhabilitation cimetière cité : attribution marchés de travaux**

**Rapporteur : Laurent KLEINHENTZ**

**Exposé des motifs :**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT le projet municipal de réhabilitation du cimetière de la cité consistant au traitement paysager de l'ensemble du cimetière, la désimperméabilisation des chemins, l'uniformisation des matériaux pour améliorer l'esthétique, la gestion des eaux de pluies pour améliorer l'accessibilité ;

CONSIDERANT le marché de maîtrise d'œuvre signé avec l'entreprise JMP Concept pour la requalification paysagère du cimetière de la cité de Farébersviller pour un montant d'honoraires de 38 500 € ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 06 novembre 2023 et fixant au 30 novembre 2023, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la réhabilitation du cimetière de la cité ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 22 janvier 2024 proposant d'attribuer le lot n° 1 VRD à la société COLAS et le lot n° 2 espaces verts à la société ID VERDE ;

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal décide :**

- d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 22 Janvier 2024 et d'attribuer comme suit le marché de réhabilitation du cimetière de la cité :

Lot n° 1 VRD à la société COLAS  
Tranche ferme de 459 010 € HT  
Tranche conditionnelle de 540 990 € HT

Lot n° 2 espaces verts à la société ID VERDE  
Tranche ferme de 64 538.13 € HT  
Tranche conditionnelle de 79 761.85 € HT

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*